# Bulletin d'information de l'Union Départementale CGTFO des Côtes d'Armor Toute l'actualité de l'Union Départementale sur internet www.fo22.fr et facebook Cgt-Force Ouvrière 22

SAINT-BRIEUC PPDC LA POSTE DISPENSE DE TIMBRAGE Déposé le 28/03/2023 à distribuer avant le 01/04/2023

Numéro 84 MARS 2023

Éditorial, page 2 Actualité, page 3

Syndicats, page 6

Dossier, page 9

Fonction publique, page 13 A noter, page 20

Éducation, page 14

Consommateurs, page 16

Juridique, page 17

La vie de l'U.D., page 18

Formation, page 19



# Éditorial

Pour sa classe et ses engagements européens, le Président de la République, s'habille en vas t'en guerre et en profite pour nous voler nos années de vies!



Le gouvernement (est aux ordres toutes) les mensonges se succèdent il y aurait un déficit, non camarades il n'y aucun déficit, il n'y aucune raison de financer les banques suisses, il n'y que du détournement de nos cotisations pour nourrir le patronat par les exonérations de cotisations qui se trouvent à 1.6 fois le smic qui entrainent le blocage de tous les salaires.

À chaque fois que le patronat accorde des primes, voir les primes dite « Macron », nous savons que celles-ci sont largement couverte par les exonérations ; on nous donne d'une main ce que l'on vole à notre protection sociale de l'autre (maladie et retraite). Nous vous invitons à lire à ce sujet, l'article rédigé en page 5 pour l'intervention de nos administrateurs C.P.A.M. de la CGTFO 22, effectué pour lors de l'assemblée générale de rue de nos camarades de la Sécurité Sociale.

Mais revenons-en à la situation, après des semaines de luttes, la présidence et son groupe dit « la renaissance » restent sourds au peuple, des millions de travailleurs et de travailleuses salariés tant du public que du privé, des travailleurs indépendants, des artisans, expriment tous très clairement leur refus de mourir au travail et par le travail, tous rejettent cette réforme, ils en revendiquent le retrait.

Après s'en être pris aux chômeurs, l'ordre est donné au gouvernement de continuer coûte que coûte, et c'est à toute la classe ouvrière qu'ils s'en prennent.

Les camarades de la Commission Exécutive mais aussi de notre comité de préparation des actions et des grèves, nous estiment que pour gagner : l'heure est prendre les moyens de poser la question la grève générale. Seul le retrait de cette réforme est à obtenir ; nous nous refusons d'aller dans le mur ; d'où l'urgente responsabilité qui consiste à refuser de poursuivre la méthode qui conduirait à nous faire mener des journées d'actions « saute-mouton ».

En tout cas, c'est sur cette conception réaliste que lors de notre expression publique du 16 mars dernier. Nous avons abordé notre devoir syndicale, et l'urgente nécessité d'une adresse à toutes les confédérations, à toutes fins que celle-ci appellent à la grève générale.

Comme nous l'avons discuté les jours derniers entre camarade de la Commission Exécutive mais aussi de notre comité de préparation des actions et des grèves, nous estimons que pour gagner, c'est la question de la grève générale qui doit non seulement être posée, mais être construite en espérant qu'il ne soit pas trop tard, en tous cas avec les camarades de la CGTFO 22, nous sommes prêts à continuer la lutte dans un cadre clairement assumé.

De ce fait : Il est de la responsabilité de l'intersyndicale nationale d'appeler les travailleurs à la grève générale jusqu'au retrait de la réforme.

Le 16 mars dernier, lors de la mobilisation spontanée, notre organisation départementale réagissait face au déni démocratique que constitue le 49-3 pour toute réponse aux milliers de salariés mobilisés dans les grèves et manifestations. Les appels successifs aux journées de mobilisation n'ont pas fait plier Macron.

Aussi suite à discussion avec les membres de la CE présents à la mobilisation le 16 mars dernier par notre expérience des luttes, notre conception libre et indépendante du syndicalisme qui conduit à notre devoir syndical ; nous avons publiquement, exprimé qu'il était désormais l'heure que les confédérations syndicales appellent à la grève, à la grève générale.

En effet : L'heure n'est pas à la discussion avec Macron ou les députés, il est grand temps que l'intersyndicale nationale appelle les salariés à la grève générale jusqu'au retrait de la réforme des retraites!

Combien de fois les salariés, les jeunes, les retraités, les privés d'emploi devront manifester leur refus, leur hostilité à cette réforme qui chaque jour révèle un peu plus sa brutalité et avec, les mensonges de ce gouvernement ?

Chacun sait qu'en multipliant les journées d'action, c'est organiser l'essoufflement des salariés et rester dans le cadre inoffensif, autorisé par Macron, de la simple « expression du mécontentement ». Des grévistes tentent « par le bas », ici ou là, de reconduire la grève, mais ça ne peut suffire car ce sont des initiatives isolées, limitées à quelques secteurs qui ne pourront tenir suffisamment. Dès lors, il est grand temps que les syndicats ouvriers qui composent l'intersyndicale nationale prennent leur responsabilité et appellent clairement à la grève générale jusqu'au retrait de la réforme.

Comment comprendre l'étonnement des dirigeants syndicaux devant la surdité de Macron, comment comprendre cet entêtement à vouloir dialoguer avec des menteurs qui disent depuis longtemps qu'ils mèneront cette réforme à terme ? Comment les choses ne peuvent pas être plus claires : Macron et son gouvernement iront jusqu'au bout. La seule question dès lors qui se pose aux syndicats c'est, comment les arrêter ?

Puisque les journées successives en semaine ou le week-end ne suffisent pas, il ne reste pas d'autres moyens que le blocage économique du pays, que seule la grève générale interprofessionnelle peut organiser. C'est d'ailleurs l'arme préconisée par la Charte d'Amiens pour lutter contre le patronat et ainsi aider à se regrouper et s'organiser les travailleurs afin d'ouvrir des perspectives de victoire.

C'est ce à quoi l'intersyndicale nationale doit appeler sans plus attendre et ne pas entretenir l'illusion que la solution pourrait venir d'un dialogue avec le gouvernement ou bien d'une action parlementaire. Plus que jamais la victoire sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes avec leurs organisations de classe. (Suite et fin en dernière page)

# Actualité

### Communiqué du Bureau de l'Union Départementale CGTFO 22 du 13 janvier 2023

Nous sommes au combat tous les jours pour exiger que les salaires permettent aux travailleurs de vivre dignement! Nous sommes totalement solidaires des salariés du nettoyage de G.S.F./Celtus en grève qu'ils reconduisent depuis déjà trois jours.

Alors que, déjà, les travailleurs ne finissent pas leur fin de mois, qu'ils subissent une inflation de 15% sur les produits alimentaires, qu'ils combattent des plans de licenciement comme nos camarades de Toupargel... Alors même que la distribution des dividendes s'élève à plus de 80 milliards d'Euros en 2022, 20 milliards d'exonérations de cotisations patronales, le capital se repait comme jamais...Le gouvernement prétend faire exploiter des travailleurs déjà usés, deux ans de plus, jusqu'à 64 ans.

Nous savons que:

- Un quart des travailleurs les plus fragiles ne vivent pas au-delà de 62 ans ;
- 4 nouveaux retraités sur 10 n'occupent plus d'emploi avant l'âge de départ à la retraite actuelle ;
- 68% des Français sont pour la retraite à 60 ans ;

# Nous refusons cette perspective, nous refusons la retraite des morts!

Pour gagner l'abandon de la contre-réforme Borne/Macron sur les retraites, nous avons la volonté de construire l'unité d'action par la grève, jusqu'au blocage économique du pays qui apparait comme le seul moyen de faire reculer ce gouvernement et arracher l'abandon pur et simple de cette réforme injuste.

Nous affirmons que le budget des retraites est à l'équilibre et que tout autre discours n'est qu'organisation d'une orientation d'Etat qui sert les plus riches. Il convient de réaffirmer que les montants des salaires et des retraites sont directement liés.

A cet égard, il suffit :

- De mettre fin immédiatement au vol du salaire différé par les exonérations des cotisations sociales ;
- D'augmenter d'urgence les salaires (au-delà du rattrapage de l'inflation), facteur de financement de la protection sociale;
- D'obliger à l'égalité salariale Femme-Homme.

Par ailleurs, il est nécessaire d'organiser et de se réapproprier tous les moyens de production, la gestion directe de nos caisses de sécurité sociale et reconstruire tous les services publics.

Nous revendiquons de partir en retraite en bonne santé :

- Le retrait et l'abandon définitif du projet de réforme des retraites Macron Borne ;
- Le retour à la retraite à 60 ans avec 37,5 annuités à taux plein ;
- Le maintien du système par répartition, du code des pensions et de tous les régimes spéciaux.

L'Union Départementale CGTFO 22 appelle tous les salariés et les militants Force Ouvrière à se réunir pour organiser la grève et les mobilisations nécessaires partout, avec leurs collègues de travail.

Le 19 janvier est le point de départ d'une inévitable et puissante mobilisation. Défendre notre droit de partir à la retraite le plus tôt possible (pour les salariés, 40 ans, 42 ans c'est déjà trop, beaucoup trop), c'est désormais à l'ordre du jour de toutes les Assemblées Générales. Nous constatons que, une fois de plus, ce gouvernement tente de passer en force. Ni amendable, ni négociable, l'Union Départementale CGTFO 22 rejette en bloc ce projet.

La Sécurité Sociale et la retraite, c'est à nous, c'est notre héritage autant que notre avenir. Il est de notre responsabilité devant l'Histoire, de refuser tout recul annoncé de nos droits.

PARTOUT RÉUNISSONS-NOUS, EN ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DANS TOUTES LES ENTREPRISES ET LES SERVICES ; UNIS ET DÉTERMINÉS,

CONSTRUISONS TOUS ENSEMBLE LA MOBILISATION!
L'HEURE EST A LA GRÈVE INTERPROFESSIONNELLE RECONDUCTIBLE!

Voté à l'unanimité, le Bureau de l'U.D. CGTFO 22

Eric LE COURTOIS

Secrétaire général de l'Union Départementale CGTFO 22

# Se syndiquer, c'est s'organiser solidairement (\*)



« J'ai commencé comme tout le monde. Je me suis syndiqué. J'étais très jeune. Ça venait en partie du milieu familial. Je me suis syndiqué parce que ma réaction a été

un mouvement de révolte. Lorsqu'on est salarié pour la première fois, généralement on est plein d'enthousiasme et on pense que la justice règne de par le monde, et puis on se rend rapidement compte que, déjà au niveau le plus direct, un jour, le patron se comporte de telle manière, un autre jour, il fait du favoritisme, un troisième jour il refuse telle ou telle chose. Le correctif est nécessaire.

Donc, il y a la petite révolte. Et quand il y a la révolte, si on va voir ceux qui militent, ceux qui connaissent déjà, ils t'expliquent simplement. Ils te disent que, dans cette entreprise-là, c'est très exactement comme dans les autres entreprises et qu'il n'y a pas du tout d'exception à cette logique. Il y a une donnée fondamentale : celui qui donne du travail et fait travailler, il veut gagner de l'argent. Et celui qui vient travailler et vend son travail, il veut aussi gagner de l'argent. Et que, d'une certaine manière, ces intérêts sont contradictoires.

Tout le problème, c'est de savoir comment on peut concilier ces intérêts contradictoires sans léser l'un ou l'autre. Et ça, ça ne peut se faire que par l'organisation syndicale (...) (...) Quand on a un droit, on ne demande rien à personne. On le fait respecter (...) (...) Salaire, emploi, sécurité sociale, tout est lié. Or, nous vivons en France sous le règne du libéralisme économique. Le libéralisme économique, c'est la loi de la jungle. C'est l'anti-solidarité par excellence (...) »

<sup>(\*)</sup> Extraits d'une Interview de Marc Blondel, ancien Secrétaire Général de la CGTFO

# Actualité

Intervention de Martial COLLET le 8 février 2023 à Saint-Brieuc



RETRAITES, MACRON SOLDE NOS VIES AU PATRONAT!
POUR LES TRAVAILLEURS ET LES TRAVAILLEUSES, C'EST NON!
RIEN À AMENDER! RIEN À NEGOCIER!
RETRAIT DU PROJET BORNE MACRON!

Les grèves et les manifestations s'enchainent depuis le début de l'année et ont toutes été un succès. Des millions de salariés, retraités et jeunes sont descendus dans les rues des grandes et petites villes pour crier leur opposition à la réforme Macron!

Fort de ces succès, la lutte doit continuer et s'amplifier jusqu'au retrait total d'un projet injuste et brutal. Une très grande majorité de la population est opposée à la retraite à 64 ans. Non seulement, chaque sondage d'opinion le confirme mais plus de 2 millions de salariés l'ont crié dans les rues et beaucoup ont fait grève pour aller manifester.

### SA REFORME, ON N'EN VEUT PAS!

Après avoir déclaré que sa réforme n'était pas négociable, la ministre Borne parle maintenant de bouger sur la question des

carrières longues pour permettre à ceux qui ont commencé à travailler à 19 et 20 ans, de partir avant 64 ans, s'ils totalisent 43 ans de cotisations. C'est de l'enfumage! Au même titre que de dire que les femmes seront peu pénalisées par les mesures d'âge.

Toute cette propagande n'est que mensonges qui heureusement ne trompe personne.

# 37.5 ANNEES DE COTISATIONS POUR UNE RETRAITE A 60 ANS

Pour FORCE OUVRIERE, il faut revenir à l'âge légal de départ en retraite à 60 ans à taux plein sur la base de 37.5 années de cotisations. Il n'y a pas de problème de financement. Le système ne va pas s'écrouler. Arrêtons les exonérations de cotisations patronales et les caisses n'auront aucun déficit.

### PAS D'AUTRES CHOIX QUE DE LUTTER

Le gouvernement se moque des salariés, des jeunes et des retraités. Il n'y a donc pas d'autres choix que de lutter d'une façon déterminée jusqu'au retrait total. Il faut passer à une autre étape de la lutte puisque le gouvernement reste sourd aux manifestations. C'est le moment de poser sur la table toutes les autres revendications, en particulier la hausse générale des salaires si le monde du travail ne veut pas crever de la hausse des prix.

### LA GREVE DOIT SE DISCUTER ET SE PREPARER PARTOUT

Partout, la question des moyens d'actions doit se discuter. Il faut discuter des armes dont disposent les travailleurs. Assemblées générales, débrayages, grève, grève reconductible. Chacun peut gagner un nouveau manifestant à la cause. Faire que les manifestations de rues soient encore plus nombreuses et déterminées. Et, La grève reste le meilleur moyen pour imposer un véritable blocage économique et obliger le gouvernement à reculer. Il faut inverser le rapport des forces pour mettre en échec cette contre-réforme dogmatique, nuisible et infame.

Martial COLLET

Secrétaire adjoint de l'Union Départementale CGTFO 22

- PARTENAIRE -





### Principale consultation à réaliser : la situation économique et financière

À défaut d'accord, l'employeur a l'obligation de consulter le C.S.E. tous les ans sur la situation économique et financière. Cette consultation annuelle vient en remplacement de l'examen annuel des comptes. Contrairement à l'ancien examen des comptes annuels, la consultation sur la situation économique appelle les élus du C.S.E. à porter un avis sur la situation économique et financière.

La consultation porte sur une présentation chiffrée par la direction des comptes annuels de l'entreprise de l'année passée et des perspectives afin que les élus comprennent mieux : la situation financière et économique, le marché dans lequel elle évolue, les enjeux du groupe et les risques et opportunités de cette dernière.

Attention, le C.S.E. doit rendre son avis dans le mois de transmission des informations.

Le C.S.E. peut se faire assister d'expert-comptable de son choix. Dans le cadre de la mission d'assistance sur la consultation annuelle de la situation économique et financière, la mission de l'expert-comptable est intégralement financée par l'employeur. Le délai de consultation est par conséquent rallongé et l'avis du C.S.E. est à rendre 2 mois après la transmission des informations.

### **Notre conseil**

Le rôle de l'expert-comptable est avant tout pédagogique. Il permet aux élus une meilleure restitution de l'avis, grâce à un regard extérieur et éclairé sur l'ensemble des éléments permettant d'apprécier la situation de l'entreprise.

Un suivi régulier de la santé financière de l'entreprise par un expert-comptable permet au C.S.E. d'être plus rapidement alerté sur des risques de défaillance et de déclencher en temps et en heure une éventuelle procédure de droit d'alerte.

Contact: Sophie TISSERAND - Tel: 06 09 24 09 85 / Email: stisserand@ficeos.fr



# Syndicats

Déclaration des administrateurs de la CGTFO C.P.A.M. 22, mandatés pour les organismes sociaux lors de l'Assemblée Générale de rue des salariés de la Sécurité sociale, le 17 mars 2023 à 13h:



Les salariés veulent et décident de défendre notre sécurité sociale, nos salaires et nos retraites, tout est lié explique Céline Kovacs la secrétaire générale de FO, rejoint par son homologue CGT.

Au regard de la violence et de la surdité de la présidence et de son gouvernement, l'Assemblée Générale décide d'une nouvelle opération de tractage avec piquet pour gagner la grève des mardi matin, (le lundi le télétravail réduit les forces), nous voulons nous battre pour gagner le retrait de ce projet de loi injuste qui s'oppose à l'avenir des assurés et de notre protection sociale.

Les administrateurs FO des caisses de sécurité sociale représentés par Antoine Gougeon et Eric Le Courtois sont venus apporter soutien avec déclaration et sono de l'Union Départementale à l'appui!

### L'intervention d'Antoine Gougeon :

Le projet Macron de réforme des retraites, est une nouvelle attaque directe portée contre la Sécurité Sociale :

Depuis 2019 réduction générale des cotisations patronales étendue aux régimes complémentaires (AGIRC/ARRCO) remise en cause des budgets de la Sécurité Sociale et des cotisations sociales avec la poursuite des exonérations sans contrepartie : par exemple, une entreprise qui emploie un salarié au SMIC ne verse quasiment plus de cotisations patronales à la protection sociale...

- Gel des salaires et donc indirectement gel des cotisations de retraite;
- Mise en place d'heures supplémentaires exonérées de cotisations sociales ;
- Encouragement au versement de primes et intéressements, encouragement à l'épargne salariale, tous exonérés de cotisations.

• Cette réforme conduirait au transfert des coûts de la branche vieillesse vers les branches famille et maladie (avec l'augmentation du nombre d'assurés en arrêt de travail, en invalidité ou d'allocataires bénéficiaires de l'A.A.H (1)., du R.S.A. (2) ...) et à la remise en cause du principe de solidarité intergénérationnelle.

Grâce au jeu des exonérations patronales, l'employeur assume de moins en moins la charge des retraites qui est de plus en plus portée par les salariés qui eux cotiseraient plus longtemps.

Les journées de grèves avec manifestation ont jusqu'à présent été fortement suivies et sont la démonstration du rejet massif de la population face à cette réforme des retraites injuste et injustifiée. Cependant, le gouvernement est resté sourd face à l'ampleur de la mobilisation.

Pire, il a recouru à l'article 49.3 pour faire passer en force et contre l'avis de la majorité des travailleurs opposé à cette réforme scélérate.

Seul un blocage puissant, interprofessionnel, vers l'orga d'une grève générale aura raison de l'obstination de nos dirigeants à vouloir réformer ainsi les régimes de retraite.



Parce que la retraite à 64 ans c'est + 2 + 2 ans ferme pour toutes et tous, parce que 43 ans de cotisations c'est augmenter la probabilité de mourir avant la retraite, en effet 25 % des plus pauvres sont MORTS avant 62 ans, aussi notre sécu, notre vie, notre droit à vivre et à partir en retraite en bonne santé, ça vaut bien la grève.

Si le gouvernement ne renonce pas à sa réforme il portera l'entière responsabilité du blocage de l'économie du pays et de la destruction de la Sécurité sociale.

Nous ne les laisserons pas faire! Nous, les administrateurs FO des Organismes sociaux des Côtes d'Armor en soutien de ce mouvement, nous pratiquerons la grève des instances.

Bonnes journées de grèves, de revendications et de mobilisations à toutes et à tous.

Antoine GOUGEON

Membre du Bureau de l'Union Départementale CGTFO 22

<sup>(1)</sup> Allocation aux Adultes Handicapés

<sup>(2)</sup> Revenu de Solidarité Active

# Syndicats

Sur l'autel du profit, «Place du Marché» (ex Toupargel) sacrifie 1.900 salariés!



Le 13 janvier 2023, le tribunal de commerce de Lyon a prononcé la liquidation judiciaire du groupe PLACE DU MARCHÉ (anciennement TOUPARGEL) entraînant le licenciement de 1.900 salariés: 1.600 pour PLACE DU MARCHÉ, 260 pour EISSMAN et 40 salariés pour TOUPARLOG. Les trois entités de la Holding AGIHOLD France.

C'est un gâchis social immense qui touche des salariés, dont beaucoup ont plus de 50 ans. Certains ont passé 20 ou 30 voire même 40 ans d'ancienneté, payé avec des salaires de misère, souvent proche du S.M.I.C., primes comprises.

PLACE DU MARCHÉ première entreprise de livraison de produits surgelés à domicile, a connu plusieurs restructurations ces dernières années.



Les derniers actionnaires, les frères BAHADOURIAN, propriétaires fonciers et actionnaires majoritaires de la marque de la grande distribution « Grand frais » ont racheté l'entreprise TOUPARGEL grâce à des subventions publiques et lui ont fait changer de nom en Place du marché espérant transformer l'entreprise en nouvelle poule aux œufs d'or.

Pour justifier la faillite de l'entreprise, les actionnaires ont indiqué la crise Covid et le retour de l'inflation. Pourtant, en 2020, le chiffre d'affaires a augmenté.

Pour une majorité des salariés licenciés, tout cela ne sont que des faux prétextes. Il semble bien que les frères BAHADOURIAN aient tout fait pour aspirer les actifs de l'entreprise et l'ont rendu exsangue financièrement.

Pour nos camarades FO du département et en particulier Lionel MASSA, délégué syndical, la faillite de l'entreprise n'avait rien d'inéluctable. Avec les camarades FO, ils ont tout fait pour alerter des risques de liquidation et de ses conséquences sociales.

La liquidation étant prononcée, les salariés sont aujourd'hui en chômage et payé par les A.G.S. (Association pour la Gestion du régime d'assurance des créances des Salaires) en attendant les licenciements. De nombreux salariés n'acceptent pas cette situation et restent mobilisés pour dénoncer ce plan anti social d'ampleur. Nos camarades de l'agence de Ploufragan se sont mobilisés le 11 janvier 2023 et ont participé à la manifestation contre la réforme des retraites de façon visible.

La mobilisation continue donc dans des conditions difficiles. Les salariés et leur syndicat FO revendiquent des conditions de départ plus « justes ». Ils revendiquent une prime « supra légale » de licenciement.

Lionel MASSA

Membre de la Commission Éxécutive de l'U.D. CGTFO 22

# Assemblée Générale du S.N.F.O.C.O.S. (\*) à l'Union Départementale



Le jeudi 19 janvier, avant d'aller manifester contre la contre-réforme des retraites, la section de Bretagne du S.N.F.O.C.O.S. s'est réunie pour son assemblée générale.

Sébastien ROUSSEAU a été réélu à l'unanimité secrétaire de la section, ainsi que Céline JASTRZEBSKI au poste de trésorière, Aurore COUQUE au poste de trésorière adjointe, Pierric LEFEUVRE au poste d'archiviste.

De plus, la section porte la candidature de Céline à la commission exécutive et au bureau et y apporte son total soutien pour le prochain Congrès de l'Union Départementale des Côtes d'Armor du 7 avril prochain, le 07 avril 2023.

Céline JASTRZEBSKI

Secrétaire générale du syndicat D.G.Fi.P. 22

(\*) Syndicat National FO des Cadres des Organismes Sociaux

# Solutions MACIF pour les CSE<sup>(1)</sup>

# Assurez vos risques quotidiens, c'est essentiel



Les activités proposées ou organisées par les CSE, COS, CAS et Amicales du personnel sont nombreuses (sports, sorties culturelles, voyages, ateliers créatifs, etc...). Un incident/accident peut vite survenir et engager votre responsabilité.

# Rejoignez la Macif, l'assureur privilégié(2) des CSE.

Pour répondre à vos besoins, la Macif a conçu le contrat MAS (Multigarantie Activités Sociales), un contrat modulable qui assure le CSE pour ses activités et ses biens selon les garanties souscrites(3).

Ce contrat couvre(3):

# La responsabilité civile du CSE :

Cette garantie assure le CSE, ses membres, salariés bénévoles et participants en cas de dommages accidentels causés à des tiers dans le cadre des activités.

### La responsabilité civile des élus mandataires sociaux:

Cette garantie protège les élus en cas d'erreur de gestion sanctionnée par une décision de justice.

### La protection du patrimoine :

Cette garantie optionnelle couvre les bâtiments et les biens du CSE en cas d'incendie, dégât des eaux, événement climatique et vol.



### • L'assistance juridique :

Dans le cadre des activités sociales du CSE, la Macif peut vous aider à résoudre les litiges relevant du droit de la consommation auxquels vous pouvez être confrontés (par exemple si un lot de jouets de noël s'avère défectueux ou si un vendeur d'ordinateurs indélicat vous a trompé lors d'un achat).

### Les accidents corporels :

Selon la formule souscrite, un capital en cas de décès ou d'invalidité, un remboursement des frais médicaux, une participation aux frais d'obsèques voire une indemnisation pour perte de salaire pourront être versés pour les membres, bénévoles et participants qui seraient victimes d'un accident lors des activités organisées par le CSE.

### L'assistance aux personnes :

Le contrat MAS prévoit une assistance pour les membres, salariés, bénévoles et participants lorsqu'ils subissent un événement de nature à interrompre la participation à l'activité du CSE.

### L'organisation de voyage :

Le contrat MAS permet également au CSE de s'assurer au titre de la garantie responsabilité civile d'organisateur ou vendeur de voyages et séjours s'il est soumis à cette obligation d'assurance. Le CSE peut aussi selon ses besoins souscrire la garantie annulation/interruption de voyages ou de séjours, perte de bagages.

# De nombreux avantages en signant la convention de partenariat Pacte CSE<sup>(4)</sup>.

La Macif propose aux CSE, COS, CAS et Amicales du personnel, s'ils sont titulaires d'un contrat MAS, de signer le Pacte CSE qui concrétise des engagements mutuels:

Vous nous aidez à faire connaître les solutions d'assurance Macif auprès des salariés de votre entreprise et la Macif vous propose des offres et des outils dédiés pour réussir votre mission.

Les avantages sont multiples :

- les salariés bénéficiaires du CSE ont droit à **un mois de cotisation offert**(5) pour toute nouvelle souscription d'un contrat Auto, Deux-roues, Habitation, ou Garantie Santé.
- dès que les salariés de l'entreprise souscrivent, ils bénéficient aussitôt de **réductions**(6) auprès de nombreuses marques. Pour en savoir plus, rendezvous sur www.macif.fr onglet «Macif Avantages ».
- les membres de la structure sociale bénéficient de la clause Auto Mission Sociale<sup>(7)</sup>, couvrant sans franchise les véhicules personnels des élus, utilisés dans le cadre des missions confiées par le CSE, notamment en cas d'accident responsable.
- les salariés du CSE, COS, CAS, Amicales du personnel peuvent bénéficier gratuitement d'actions de prévention (sécurité routière, équilibre alimentaire...).

Conseil: ne vous limitez pas au contrat d'assurance que le chef d'entreprise vous propose, contrat qui n'a pas vocation première à couvrir le CE et vous prive de contrôle et de garanties adaptées. De plus, l'art. R2323-34 3° du code du travail oblige l'entreprise à rembourser au CE la prime d'assurance couvrant sa responsabilité civile.





Des conseillers sont à votre écoute au **09 69 39 49 55** (appel non surtaxé) du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30



Envoyez votre mail à cse@macif.fr



Consultez les informations sur macif.fr

- (1) Par CSE, il faut entendre l'ensemble des différentes structures sociales CSE (Comité Social d'Entreprise), CAS (Comité d'Actions Sociales), COS (Comité des Œuvres Sociales) et Amicales du personnel. (2) Un peu plus de 9 300 structures de type CSE, CAS, COS, Amicales du personnel assurées Macif au 31/12/2020.
- (3) Dans les conditions et limites du contrat souscrit.
- (4) La convention de partenariat Pacte CSE ne peut être signée que par les Comités sociaux et économiques titulaires d'un contrat Multigarantie Activités Sociales.
  (5) Offre soumise à conditions, valable en 2021, réservée aux salariés bénéficiaires d'un Comité social et économique ayant signé un Pacte CSE en 2021. Est offert 1 mois de cotisation d'assurance (hors éventuel droit d'adhésion, frais de fractionnement) pour toute nouvelle souscription d'un contrat Auto (véhicules particuliers et fourgonnettes, à partir de la formule Élargie), Deux-roues (cylindrées de 125 cm³ et plus, hors voiturettes), Habitation (Résidence principale / Résidence secondaire) ou Garantie Santé, en 2021. Le mois offert sera déduit de la cotisation du contrat souscrit. Offre non renouvelable et non cumulable avec toute offre en cours (par exemple, offre de parrainage), valable uniquement sur présentation d'un coupon disponible auprès d'un Comité social économique
- (6) Offres soumises à conditions, valables en 2021, non rétroactives, réservées aux sociétaires de la Macif hors personnes morales. Renseignez-vous avant toute commande sur le site macifavantages.fr, sur le site market.macifavantages.fr et auprès des prestataires concernés sur les dates de validité et conditions de vente respectives. (7) La clause Auto Mission Sociale est accordée dans les conditions et limites fixées dans la Convention Pacte CSE signée en 2021.

Crédit photo : Wavebreak Media / GraphicObsession

Les offres Macif Avantages sont proposées par la société M.A&S, SAS au capital de 37 000 € - RCS Niort 509 462 636. Siège social: 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort - Immatriculée au Registre des Opérateurs de Voyages et de Séjours Atout France, sous le numéro IM079110011.

Le contrat Garantie Santé distribué par la Macif est assuré par Apivia Macif Mutuelle, mutuelle régie par le livre II du Code de la mutualité et adhérentes à la Mutualité Française. SIREN 779 558 501. Siège social : 17-21 place Etienne Pernet 75015 Paris Cedex 15. MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par

# 18951948

De la CGT à la CGTFO:
le long chemin de la Charte d'Amiens

La CGTFO fêtera ses 75 ans cette année. Plus modestement, l'Union Départementale des syndicats CGTFO des Côtes d'Armor - communément appelée U.D. FO 22 - tiendra son 25ème Congrès, le 7 avril à Lannion.

« L'histoire du Mouvement Ouvrier est bien une marche en avant. Cette marche fut douloureuse, souvent faite dans les larmes et le sang, avec son cortège de misères, d'injustices, d'exploitation, d'égoïsme, mais dans ses luttes, elle révéla également la générosité, l'héroïsme de ses meilleurs fils. »

> (Eugène Descamps (\*), préface Les Conquêtes Ouvrières, Éditions du Burin).

Il labeur des plus démunis (esclaves, serfs, ouvriers) s'épuisant pour faire vivre les « nantis » installés au pouvoir (le plus souvent par la force) a généré toutes sortes de révoltes spontanées aussitôt réprimées sauvagement... par contre, les conditions modernes de production de la richesse, dès la seconde moitié du XVIIIème et lors d'un XIXème siècle consacrant le pouvoir de la bourgeoisie au détriment de la noblesse et du peuple sans lequel elle n'aurait ni ne pourrait rien faire! - ces conditions ont développé non seulement l'exploitation de la misère humaine, celle des « masses » laborieuses, appelées ainsi, tellement leur humanité était niée par les possédants (1), mais aussi, comme un revers de la médaille, les conditions inhérentes à la révolte organisée contre cette exploitation.



D'autant que, côté pouvoir politique, certains tel Jules Ferry (président du conseil de 1880 à 1881 et 1883 à 1885), décident d'une Instruction Publique gratuite, obligatoire et indépendante de toute Église (2) censée transformer, derrière l'extension de l'instruction et l'apprentissage de la langue française, les enfants des campagnes et des cités ouvrières en bons citoyens et soldats modèles, prêts à se battre pour la patrie et la conquête de ses colonies en pleine expansion!

La gratuité de l'instruction publique et laïque (lois Jules Ferry de 1879 à 1886) va également redonner des « têtes pensantes » au monde ouvrier, après les massacres innommables des forces vives de La Commune de Paris tout au long de sa trop courte existence jusqu'à l'extermination finale de La Semaine Sanglante (du 21 au 28 mai 1871).

(\*) Si je cite volontairement Eugène Descamps, c'est, très contradictoirement, et le sourire moqueur aux lèvres, pour montrer l'évolution de certaines confédérations syndicales qui, jusqu'à un certain tournant de l'histoire récente du syndicalisme, reconnaissaient la lutte des classes et s'y inscrivaient dans l'intérêt de la classe ouvrière. Contradictoirement car Eugène Descamps, créateur de la J.O.C. chez les Ch'tis, fut secrétaire général de la C.F.T.C., avant de l'être de la C.F.D.T.!

# Il était une fois ... l'extension du syndicalisme, de l'artisanat à l'industrie.

« S'il est vrai que ce sont les travailleurs eux-mêmes qui feront leur émancipation, il me faut ici rendre hommage à ceux des intellectuels, des enseignants (...). Si le syndicalisme a contribué largement à obtenir la sécurité, l'amélioration du niveau de vie, des conditions de travail (...) Refusant de former des élites, il a toujours œuvré pour la promotion collective, car c'est ensemble que progressent les travailleurs (...) »

(Eugène Descamps (\*), préface Les Conquêtes Ouvrières, Éditions du Burin)

Alors, dans ce monde, rien ne pourrait jamais être fantasmé, rêvé, imaginé, envisagé, sans que l'argent, la propriété, le pouvoir, l'envie, la cupidité et l'appropriation ne viennent empoisonner l'air pur et revivifiant de l'égalité, de la fraternité, mais aussi de la liberté que, des plus riches aux plus pauvres, tout le monde rêve de vivre!

On nous dit qu'il n'y a pas de fumée sans feu, qu'il n'y a pas de société sans commerce, que cette relation humaine-là ne se fait pas sans profit, et « qui dit profit, dit gagnant et perdant », donc par extension, riches et pauvres. Allez, vous reprendrez bien un zest de fatalisme : dans toute société, il y a paraît-il ceux qui sont nés pour gagner et ceux qui sont nés pour perdre!

Vu sous cet angle, la vision du monde est on ne peut plus simple, et la classe des possédants de nous en convaincre depuis au moins deux mille ans grâce aux religions qu'ils engraissent! Mais, contradictoirement là aussi, notre nature a fait que nous nous distinguions au fil du temps, des siècles et des millénaires, des autres espèces animales en nous dotant d'un cerveau toujours plus sollicité par un environnement le plus souvent hostile, cerveau toujours plus affûté à la recherche de solutions, de progrès face aux problèmes quotidiens d'un monde auquel nous nous adaptons pour mieux le transformer.

Nous avons donc un cerveau qui, lui-même, n'a pas encore révélé tous ses secrets, et l'une des questions qui se pose à nous par rapport à lui, est : Pourquoi faire ? C'est peut-être la question que se sont poser ces camarades que nous n'avons pas connus – quel dommage ! - quand ils ont commencé à se révolter contre les conditions inhumaines et sans précédent qu'ils étaient désormais amenés à vivre pour survivre au plus bas de l'échelle sociale ?

Peut-être faut-il, pour faire fonctionner à plein régime ce cerveau dont nous ne connaissons pratiquement rien, dont nous n'utilisons même pas 40 % des facultés, que nous nous retrouvions au fond du trou, là où la limite de l'intelligence rejoint les réflexes de l'animalité prise au piège ?

(\*) N'oublions pas non plus que, lors des réunions du Conseil National de la Résistance, la C.F.T.C. était représentée et a participé à l'élaboration du programme de reconstruction sociale autrement appelé Les Jours Heureux! Allez savoir! Toujours est-il que nos Anciens, dans ce combat pour sortir de la jungle humaine, ont peu à peu, puis très soudainement posé les jalons de la lutte à mener pour s'en sortir humainement, c'est à dire en faisant reconnaître leur dignité d'hommes et de femmes à ceux et celles qui pensaient être les seuls à pouvoir se considérer comme des êtres humains.

Nous ne retracerons pas toutes les étapes franchies par le monde ouvrier dans le long chemin vers son émancipation du travail aliéné - entendez « volé, usurpé ou confisqué » à son producteur pour une bouchée de pain! et « récupéré ou approprié » par son exploiteur. Mais il est évident que les jacqueries et les grèves, du moyen-âge aux temps nouveaux des découvertes et de la Réforme, puis de la Révolution française avec la première Commune insurrectionnelle de Paris, ses Enragés (jacques Roux, Hébert), la Conspiration des Égaux avec Babeuf, Maréchal, Ph. Buonarotti qui fera le lien avec le Carbonarisme et Garibaldi, les révolutions de 1830, 1848, l'A.I.T. (Première Internationale Ouvrière) puis 1871 (le mouvement communard cité plus haut) massacré par les charognards qui ne savent vivre que sur le dos des autres et leur souffrance, ... sont autant de jalons et de repères significatifs dans cette lente construction vers un monde libre, fraternel et égalitaire.

Toujours est-il que les ouvriers s'organisent, créent leurs syndicats de métiers, les fédèrent en branches ; nombre d'entre eux militent dans les Bourses du Travail interprofessionnelles qui, elles aussi, vont se fédérer. La lutte est là et des noms émergent, antagonistes, tels Jules Guesde et Fernand Pelloutier.

2023 - 1895 = 128, cela fait cent vingt-huit ans que la CGT est née à Limoges. Après un congrès de Nantes qui avait mis sur les rails l'idée d'une confédération nationale du travail dans une atmosphère où, le politique et le syndical s'entrecroisant, ne font pas forcément bon ménage (3). Nombre d'ouvriers, militant pour un avenir meilleur, sont à la fois membres d'un parti (la « mouvance » socialiste comporte 5 écoles) et membres d'un syndicat.

Bien évidemment pointe déjà chez certains l'idée que le politique doit dominer le syndical et que les syndicats doivent non seulement être la courroie de transmission mais également le bras armé, par la grève et le nombre, du passage en force des idées et décisions politiques <sup>(4)</sup>.

2023 - 1906 = 117, cent dix-sept ans que des syndicalistes ont jeté les bases de cette liberté et indépendance auxquelles nous tenons tant !

- syndicalistes plus qu'éclairés sur l'importance, pour le combat syndical jusqu'à l'émancipation du travail aliéné (aux sens cités plus-haut), et aliénant (5), de ne dépendre que de ses propres résolutions,
- éclairés sur l'importance d'être libre de ses choix (AG souveraine, mandatement de ses délégués) et indépendant de tout parti politique, de toute religion et de toute secte philosophique ou autre ... éclairés par 11 ans d'efforts et de combat parfois violent (6) pour l'application de l'article 2 des statuts initiaux de la CGT (7)!

À ce sujet, de 1906 à 1948, l'histoire du syndicalisme est dorénavant connue dans ses grandes lignes pour ne pas avoir à revenir sur les scission de 1922 (CGT/CGT-U, suite scission S.F.I.O.), de 1926 (CGT-U/CGT-SR (8), suite rôle directeur du PCF avoué en 1923, refusé par les anarchistes, sur la réunification CGT/CGT-U de 1936 (Front Populaire) avant scission de 1939 qui, en réalité est une exclusion des militants « communistes » de la CGT refu-

sant de dénoncer le traité Hitler-Staline (pacte germano-soviétique) et ses conséquences pour la Pologne.

Néanmoins, la seconde guerre mondiale, le partage de la France en une zone occupée par les nazis, et une zone collaborationniste dite libre, feront que, dans la clandestinité, les différents réseaux de la Résistance (l'A.S, l'O.R. A et les F-T.P.) sous l'impulsion de De Gaulle et de son envoyé Jean Moulin, se retrouveront au sein du Conseil National de la Résistance (le C.N.R.) à partir de 1943. Il se fait aussi, toujours sous l'occupation nazi, que la CGT clandestine se réunifiera, tant bien que mal, par les accords du Perreux en avril 1943.

De cette volonté de reconstruire le pays socialement, égalitairement, suite aux réunions des représentants des différents courants de la Résistance, y compris de la CGT clandestine. Robert Bothereau créé un réseau de Résistance dans sa région d'origine de Beaugency (ce qui lui vaudra la Légion d'honneur et la médaille de la Résistance) ce réseau s'étendra à tous les départements.



Une du journal « La Résistance Ouvrière » du 1er août 1943.

Avec l'entrée des communistes dans la Résistance en juin 1941, un rapprochement des deux tendances de la CGT est de nouveau possible : il est bon de préciser qu'en avril 1943, Bothereau est à l'origine, avec Louis Saillant (notons que Louis Saillant était l'initiateur du « manifeste des douze (9) », des accords du Perreux et crée le journal clandestin Résistance ouvrière qui se veut alors unitaire : « Nous pouvons avoir des divergences de doctrine, de méthode et d'idéal avec d'autres camarades. Nous respectons toutes les opi-

nions. [...] On ne créera pas l'Unité française sans l'Unité ouvrière. » Et en son sein du mouvement et du journal « La Résistance Ouvrière » créé en 1943 (10) autour de Léon Jouhaux (alors en déportation). Le programme du C.N.R. sera élaboré de mai 1943 au 15 mars 1944 : « Avec le programme national du Conseil National de la Résistance, l'utopie devenait réalité! » a même écrit un « commentateur » confondant « autre société possible » et rêves impossibles :

Le nazisme écrasé, la paix revenue et l'euphorie de la victoire cédant la place, politiquement, à la RECONSTRUCTION, s'imposent rapidement les mesures restrictives de la reprise en main économique de la France. Parmi les trois partis qui ont remporté les élections (S.F.I.O., M.R.P., P.C.F.), les « communistes » du P.C.F. vont prendre toute leur place et imposer très rapidement leur refus du Plan Marshall, leur soutien à Staline, « la production à tout-va » de type stakhanoviste au monde ouvrier et à la CGT, les grèves politiques – bref, un véritable diktat national!

• Les minorités dite-réformistes de la CGT vont refuser cette hégémonie, ce qui fera dire à Robert BOTHEREAU s'adressant à Benoît FRACHON: « Ou je me trompe, ou bien je dois considérer que nous n'avons pas, dès le départ, envisagé sous le même angle le pourquoi de notre unité». Des grèves, comme celle de la Poste fin juillet-dé-

but août 1946, promulguée par le courant communiste, qui se verra contestée par un comité d'action et verra 15000 postiers quitter la CGT, préfigurent, de l'avis de certains historiens, la scission à venir.

- Résistance Ouvrière, journal des Confédérés depuis août 1943, hier encore clandestin, reparaît légalement l'édito du 24.11.1944 (11) titre « À la R.O. nous sommes des syndicalistes confédérés ».
- Léon JOUHAUX, de retour de déportation, ne « reprend du service » qu'en mai 45, mais pour réaffirmer les valeurs de liberté et d'indépendance de la CGT confédérée (12).



Une du journal « Résistance Ouvrière » du 24 novembre 1944.

• Le 20 décembre 1945, R.O. devient

FORCE OUVRIÈRE (sous-titre « hier Résistance Ouvrière – aujourd'hui Force », avec André VIOT à sa tête.

- Autour de Robert Bothereau qui, dans la clandestinité de la Résistance, a continué d'œuvrer syndicalement), Léon Jouhaux, Bouzanquet, Viot, ...la tendance confédérée va s'organiser sur la base de l'indépendance syndicale mais aussi de la laïcité, et créer des groupes « les amis de Force Ouvrière ».
- Ces derniers, affirmant l'indépendance syndicale, vont se réunir les 8 et 9 novembre 1947, salle Lancry à Paris, en Conférence nationale. Ils seront 250 délégués qui décideront in fine de la scission à 80 % des mandats, le 19 décembre de cette même année (13).

C'est ainsi, 53 ans après la création de la CGT, 42 ans après la Charte d'Amiens, que la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière tiendra son congrès constitutif du 12 au 14 avril 1948, et sera officiellement reconnue comme troisième confédération syndicale.

Ils ne seront certes que 350.000 adhérents contre plus de 4 millions à la CGT, mais il n'y a pas que le quantitatif dans la vie, et de plus ce n'était qu'un début, le combat allait continuer et continue!

Yvon BOURHIS

Membre de la commission Éxécutive de l'U.D. FO 22

<sup>(1)</sup> Masses à l'égard desquelles la pitié de bonne morale chrétienne condescendait tout juste, la plupart du temps, à entretenir leur force de travail en leur distribuant une sorte d'aumône pour qu'ils survivent à peine au-dessus des conditions animales, aux douze et quelques heures de labeur quotidien...

- (2) Il faudra néanmoins attendre 1923 pour que les « maîtres » soient exemptés de tout programme moral religieux !
- (3) Fernand Pelloutier, longtemps socialiste, se tourne (pour faire court) vers l'anarchosyndicalisme suite à une brouille avec Jules Guesde, leader du P.O.F. (ancêtre, dans un sens, du P.C.F. ayant noyauté la CGT de 1936 puis à partir de 1945)
- (4) ndlr: le monde entier a pu constater dès 1946-47 ce qu'est la liberté d'action d'une confédération syndicale comme la CGT passée majoritairement, de ses plus hautes instances aux secrétariats de ses syndicats, aux mains d'un parti politique le P.C.F. pour ne pas le nommer!).
- (5) Dans ce sens où l'individu laisse la place à la bête soumise ou le robot qui sont en lui, l'obligeant à ne pas penser et à se concentrer sur la tâche qui va lui permettre de gagner sa vie!
- (6) Du congrès fondateur de Limoges en 1895 au congrès d'Amiens de 1906 en passant par ceux de 1896 (Tours), Rennes (1898), Lyon (1901) et Montpellier (1902)
- (7) Art 2 initial : «la Confédération générale du travail a exclusivement pour objet d'unir, sur le terrain économique et dans des liens d'étroite solidarité, les travailleurs en lutte pour leur émancipation intégrale. Les éléments constituant la Confédération générale du travail devront se tenir en dehors de toutes les écoles politiques. » (Première manifestation, au sein de la CGT, de l'hostilité des syndicalistes à l'inféodation de leur action économique à l'action politique.)
- (8) Suite à la scission de 1921, la CGT confédérée s'engage dans les réformes synonymes de progrès et protection sociales, tandis que la CGT-U composée de « communistes » et d'anarchistes, s'engage dans la lutte « socialiste révolutionnaires ». Suite au revirement progressif des « com-

munistes », les anarchistes quittent la CGT-U pour créer la CGT-SR, avec une Charte « de Lyon » qui va plus loin que celle « d'Amiens » en considérant tout parti politique comme un ennemi de classe. Ce sera le grand déclin de l'influence du mouvement anarchiste en syndicalisme. La CGT-SR sera interdite en 1939, leurs militants seront très actifs dans la résistance et à l'issue de la guerre, certains participeront à la constitution de la CNT Française tandis que nombre d'entre eux rejoignirent la CGTFO dans sa constituante.

(9) « Le manifeste des Douze » : cosigné par 9 membres de la CGT et 3 de la CFTC, réunis clandestinement en octobre 1940 ; il est considéré comme l'un des premiers actes de résistance du syndicalisme ce qui est un peu exagéré car cette résistance est encore balbutiante. Il s'agit cependant d'un acte courageux, notamment par sa condamnation explicite de l'antisémitisme, à l'heure où le régime révèle sa nature (répression des juifs et des francs-maçons, sanctions contre les enseignants).

(10) https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k878444n#

# (11) https://www.retronews.fr/journal/la-resistance-ouvrie-re/24-novembre-1944/1713/3029731/1

(12) «Les principes et les idées-forces qui furent à la base de notre action, depuis un quart de siècle, rencontrent aujourd'hui, dans ce pays qui veut revivre, l'adhésion d'une majorité indiscutable (...) aujourd'hui comme hier, qui poursuit au grand jour le bon combat commencé dans la nuit de l'oppression(...) » (R.O. n°26 du 17.05.1947.

# (13) https://enseignants.lumni.fr/fiche-media/00000000857/lacreation-de-la-cqt-force-ouvriere.html

...à noter la grande réticence de Léon Jouhaux à l'égard de cette décision qui entraîne 20 % des délégués à ne pas voter la scission.



# 9 décembre 1905 : un anniversaire à ne pas oublier !

Il ne saurait être question de boucler ce N°84 en cette fin d'année, sans commémorer le 117ème anniversaire de la Loi du 9 décembre 1905, dite-de séparation des Églises et de l'État, loi qui a tellement révolutionné la France que certain président actuel de la république, comme un ou deux de ses prédécesseurs, n'a et n'ont eu de cesse que d'aller re-prêter allégeance – à genoux, svp – à l'autorité suprême et vaticanesque de cette religion qui avait fait main-basse sur cette France qu'elle désignait comme « la fille aînée de l'Église » !

Vous vous doutez bien que cette loi n'a pas été adoptée du jour au lendemain, ni par un 49-3 qui aurait mis le feu aux poudres (cela fut d'ailleurs partiellement le cas dès sa première application, les inventaires des biens de ladite Église... en 1906)!

Toujours est-il que, grâce à cette loi, la morale chrétienne pure et dure a cessé progressivement de faire la pluie et le beau temps sur notre quotidien, et que, parmi tant de libertés conquises non sans mal, et il n'y a pas si longtemps (divorce, vote, avortement par ex.), notre syndicalisme libre et indépendant de toute emprise politique ou/et religieuse, peut se revendiquer comme l'un des fruits de cette loi mise en application dès ... l'année de la Charte d'Amiens!

# Fonction publique

# Restructurations à la D.G.Fi.P. : FO constate que le fossé se creuse entre les services publics et les usagers

À la D.G.Fi.P. (Direction Générale des Finances Publiques), les restructurations vont bon train depuis de nombreuses années, mais tout particulièrement depuis 2019, année où a été mis en place le bien mal nommé « Nouveau Réseau de Proximité » (N.R.P.).

En effet il a consisté, non pas à étoffer le réseau, mais au contraire à fermer des Centres des Finances Publiques. En fait, la Direction Générale à Bercy estime avoir créé des points de contact en mettant en place des Établissements France Service (E.F.S.). En réalité, la fermeture de certains services a bel et bien éloigné les services publics des usagers. En effet, si les E.F.S. labellisés augmentent d'année en année, la qualité du service rendu à l'usager n'a plus rien à voir avec ce qu'elle était. Comment pourrait-il en être autrement avec des effectifs en constante diminution ?

Les élus sont floués. On leur a « vendu » la fermeture de leurs trésoreries contre la promesse d'un accueil au sein de leur E.F.S.. Or non seulement celui-ci doit être financé sur les deniers de la collectivité locale où il est implanté, mais les effectifs des Centres des Finances Publiques ne nous permettent plus d'assurer des permanences en E.F.S. Bien souvent, les agents qui doivent s'y déplacer reçoivent consigne de ne se déplacer qu'en cas de rendez-vous pris à l'E.F.S., et encore... Si possible, il est conseillé de tenter de résoudre le problème par téléphone.

Dans les Côtes d'Armor, cette restructuration d'ampleur se solde par la disparition totale des trésoreries S.P.L. (Secteur Public Local) Elles ont été remplacées par des Services de Gestion Comptable (S.G.C.) au nombre de 6, méga services regroupant plusieurs trésoreries. Au 1er septembre, c'étaient Paimpol et Broons qui fermaient. Ne reste que Rostrenen qui sera intégré au S.G.C. de Loudéac au 1er janvier 2023, avec cette particularité qu'une antenne devrait perdurer. Mais pour combien de temps ?

En ces temps où on nous abreuve à longueur de temps de discours prônant la « sobriété énergétique » à cause des pénuries mais aussi pour l'écologie, n'est-il pas extraordinaire de contraindre les agents des Finances Publiques à parcourir de bien plus longues distances pour aller travailler? Certains nous répondront qu'il y a la solution télétravail. Mais toutes les missions ne sont pas télétravaillables! Et tout le monde ne souhaite pas ou ne peut pas télétravailler.

Quoiqu'il en soit, un service ne peut fonctionner sans un certain nombre d'agents présents sur site. Et la réception physique ne peut se faire que sur place. Quant à la réception téléphonique, en l'état actuel du matériel, les communications ne peuvent être transmises aux agents en télétravail. C'est donc bien à une dégradation conséquente des conditions de travail des agents qu'on a assistés.

Si ces restructurations s'étaient faites à effectifs constants, nous aurions pu penser que ces réorganisations étaient nécessaires pour un meilleur fonctionnement des services. Les suppressions d'emplois avaient en effet conduit certains anciens services à ne plus fonctionner qu'avec 2 ou 3 agents empêchant ceux-ci de poser des congés ou d'aller en formation.

En réalité, nous constatons que ces nouveaux méga services ne servent que de « réservoirs à suppressions d'emplois ». En 2023, ce seront encore 850 emplois qui seront supprimés. Même si c'est moins que les années précédentes (1.500 en 2022, 1.800 en 2021), c'est beaucoup trop! En effet les cas d'épuisement professionnel se multiplient. Il faut toujours faire plus avec moins. On voit même des agents démissionner, changer d'administration pour voir si l'herbe est plus verte ailleurs, ou carrément demander une rupture conventionnelle.

La nouveauté, c'est que l'administration commence à communiquer sur le fait qu'elle n'arrive plus à recruter! Étonnant!!! Avec un point d'indice tel qu'il faudrait l'augmenter de 22,9 % pour qu'on retrouve le pouvoir d'achat du 1er janvier 2000, des grilles indiciaires de moins en moins attractives, des conditions de travail telles que les arrêts maladie se multiplient et de nouvelles règles de mutation telles que nombre d'agents refusent leur concours quand ils voient où ils sont affectés, il n'est guère surprenant d'apprendre que la D.G.Fi.P. n'attire plus.

Dernier pan de ce N.R.P., c'est la création de nouveaux services dans le cadre de la « démétropolisation » ou « relocalisation ». En fait il s'agit de créer des nouveaux services dans des villes dont le taux de chômage excède la moyenne nationale.

Et que constate-t-on? Ce sont des services ayant pour fonction de suppléer les insuffisances numériques des services déjà implantés. Ainsi un « service d'appui à la publicité foncière » vient d'être créé à Guingamp au 01/09/2022, service qui doit atteindre une trentaine d'emplois en 2026; et une « antenne S.I.E. » de 25 emplois doit être créée à Lannion en 2024. Quelle est la vocation finale de ces services ? N'auraient-ils pas vocation dans un avenir plus ou moins éloigné à remplacer purement et simplement les services actuellement en place? On a pourtant déjà vu ce que donnait ce type de service: en effet, des Centres de contact téléphonique ont été créés avec pour vocation de soutenir les services d'assiette de l'Impôt sur le revenu. Or ces centres de contact étant sous-dimensionnés, ce sont les services d'assiette qui doivent les assister lors de la campagne impôt sur le revenu !!! Un comble !!!

L'urgence est à la mobilisation!

En conclusion:

### F.O.-DGFiP revendique:

- le retrait pur et simple du Nouveau Réseau de Proximité;
- l'arrêt des suppressions d'emplois, restructurations et fermetures de sites ;
- le maintien de toutes les missions ainsi que de l'ensemble des services avec l'attribution des moyens en personnels.

### F.O.-DGFiP exige:

- le maintien d'une fonction publique statutaire de corps organisés en catégories, et à ce titre, le maintien des statuts particuliers ;
- le rattrapage de la perte du pouvoir d'achat du point d'indice depuis le 1er janvier 2000 ;
- et revendique le maintien du code des pensions civiles et militaires et s'oppose à toute nouvelle contreréforme des retraites

Nicole BURLOT

Secrétaire générale du syndicat D.G.Fi.P. 22

# Éducation

Pour le retrait du plan de 45 fermetures de classes : mettre toutes les écoles à l'arrêt le mardi 7 mars.



À l'appel du Collectif pour l'annulation des 45 fermetures de classes et l'ouverture des classes demandées, un rassemblement de 200 personnes s'est tenu le mercredi 1er mars à partir de 13h30 devant la DSDEN. Possédant le même mandat d'annulation des 45 fermetures de classes, formulation précise de la demande d'arrêt du saccage de l'école publique dans les Côtes-d'Armor, le SNUDI-FO 22 appelait tous les enseignants et accompagnants des écoles à venir nombreux avec parents, élus, défenseurs de l'école publique.

# Le directeur académique ne renonce toujours pas à son plan destructeur...

Non seulement le DASEN ne retire pas son plan de fermetures (depuis la première annonce de 47 fermetures, seules 3 ont été annulées), mais il a expliqué à la délégation qu'il pourrait procéder à de nouvelles fermetures d'ici septembre. Il pousse la provocation en précisant que le ministère pouvait retirer 130 postes à l'académie au lieu de 60, au vu de la baisse démographique. C'est la carte scolaire de l'an prochain et un plan supérieur encore de fermetures en 2024 qu'il dévoile!

# ... et cherche à se dédouaner de toute responsabilité. De qui se moque-t-il ?!

Qui est le responsable des écoles costarmoricaines, et de leur bon fonctionnement ? C'est lui. Qui est le représentant du ministre dans le département ? C'est lui. Les élèves ont besoin de rattraper tous les retards scolaires, les écoles ont besoin de remplaçants, les enseignants veulent l'arrêt de la dégradation de leurs conditions de travail qui les empêchent de faire classe, qui les poussent à démissionner quand ce n'est pas le médecin qui les arrêtent... Le directeur académique n'y pourrait rien et ne ferait rien ?!

# Le Collectif pour l'annulation des 45 fermetures de classes appelle parents d'élèves et enseignants à mettre les écoles à l'arrêt le mardi 7 mars. Il a raison!

Dans son communiqué « Mettre les écoles à l'arrêt le mardi 7 mars ! » à l'issue de l'AG du 1er mars, le Collectif déclare « Les confédérations syndicales, déterminées à obtenir le retrait de la réforme des retraites, appellent les salariés à mettre le pays à l'arrêt : Déterminés à obtenir l'annulation du plan de 45 fermetures de classe, nous appelons à mettre les écoles à l'arrêt le 7 mars. » La mobilisation va être massive (plus de 80 écoles ont annoncées qu'elles seraient fermées).



Le SNUDI-FO 22 réaffirme quant à lui sa détermination à aider, à son niveau, les enseignants et AESH des Côtes-d'Armor à imposer le retrait du plan de 45 fermetures de classes. Il invite toutes les écoles à prendre position pour l'annulation de ce plan injuste et irresponsable. Mettons les écoles à l'arrêt le 7 mars, et retournons plus nombreux à la direction académique.

Stéphane MOTTIER Secrétaire départemental du syndicat S.N.U.D.I. 22

# Déclaration du SNUDI FO 22 devant la Préfecture, le 16 février 2023

Massivement, les travailleurs se sont mobilisés les 19 et 31 janvier, puis les 7 et 11 février, pour le retrait de la contre-réforme des retraites, à l'appel de l'ensemble des organisations syndicales.

Face à l'intransigeance du gouvernement, l'intersyndicale appelle « les travailleurs et les travailleuses, les jeunes et les retraités à durcir le mouvement en mettant la France à l'arrêt dans tous les secteurs le 7 mars prochain. »

Partout, la question de préparer la grève pour gagner, d'organiser les comités de préparation de la grève est posée.

En parallèle, pour la même raison de remise en cause des droits et des moyens, le directeur académique veut fermer 45 classes dans les Côtes-d'Armor. Comprenant que le combat école par école ne suffit pas, les parents, enseignants et élus se sont réunis, et ont désignés leurs délégués sur le mandat d'annulation des 45 fermetures de classes et d'ouverture des classes demandées. Ils se sont réunis, sont allés en délégation à la Préfecture. Ils sont de nouveau devant la Préfecture aujourd'hui car à 13h30 se tient un Comité Départemental de l'Éducation Nationale. Ils ont prévu un nouveau rassemblement le 1er mars à 13h30 devant la direction académique si ses responsables n'annulent pas leur plan de destruction des classes.

# Ils ont raison! Annulation des 45 fermetures de classe! Retrait du plan Macron-Borne sur les retraites! Partout, organisons, préparons la mise à l'arrêt des plans destructeurs, et donc la mise à l'arrêt du pays!

Stéphane MOTTIER Secrétaire départemental du syndicat S.N.U.D.I. 22

# Éducation

Extrait de la résolution revendicative du S.N.F.O.L.C. 22



🧧 « Le S.N.F.O.L.C. 22 (Syndicat National Force Ouvrière des Lycées et Collèges 22) se félicite de la puissance de la grève et des manifestations des 19 et 31 janvier et du 7 février pour le retrait de la contre-réforme des retraites Macron-Borne, contre le report de l'âge légal et l'augmentation de la durée de cotisation. 80% des français sont opposés à la reforme et plus précisément 93% des salariés actifs. Le S.N.F.O.L.C. 22 réaffirme qu'il n'y a aucun déficit des retraites, il suffit d'arrêter les exonérations de cotisations pour retrouver des caisses excédentaires, ce sont près de 80 milliards de manque à gagner pour les différents organismes sociaux pour la seule année 2022. Il n'y a donc aucun problème de financement. Le projet Macron de repousser de 2 ans l'âge de départ à la retraite et d'augmenter le temps de cotisation pour un taux plein, n'est donc ni amendable, ni négociable, il doit être totalement retiré. Le S.N.F.O.L.C. 22 revendique [...] le maintien des 42 régimes spéciaux et du Code des pensions civiles et militaires auquel est adossé le statut de fonctionnaire. Pour FO, la retraite c'est à 60 ans à taux plein avec 37,5 annuités, il ne saurait donc être question d'accepter de repousser l'âge de départ à la retraite ».

> Le retrait de la réforme des retraites nécessite une grève générale interprofessionnelle.

Le S.N.F.O.L.C. 22, réuni en assemblée générale ce vendredi 10 février, fait le constat que les salariés ont répondu de manière massive aux appels à la grève de l'intersyndicale interprofessionnelle le 19, 31 janvier et 7 février. Le refus de la réforme s'était déjà manifestement affiché dans les différents sondages et les manifestants confirment par la grève ce qu'ils revendiguent clairement : le retrait de ce projet de réforme. Cependant, le gouvernement refuse de retirer son projet, ce qui ne peut surprendre au vu de sa détermination affichée. Dès lors se pose la question : comment les faire reculer ? Comment croire que les prochaines journées de mobilisation déjà prévues du samedi 11 et du jeudi 16 février, possiblement du 08 mars, auront un effet différent des précédentes ? Comment ne pas entendre les propos de Macron lui-même qui, le 19 janvier depuis l'Espagne(!), tolérait la grève comme « expression légitime de désaccord » tant qu'elle ne cause « pas trop de désagrément pour l'ensemble de nos compatriotes »?

Aussi, la contestation ne peut suffire à faire plier un gouvernement sourd qui répète qu'il ira jusqu'au bout. De plus en plus de manifestants sont persuadés que c'est le blocage du pays qui l'obligera à céder. C'est donc sur cette voie que doit s'engager l'intersyndicale nationale et nous demandons que cette orientation soit ouvertement portée par notre confédération. Le S.N.F.O.L.C. 22 souscrit à la déclaration du 3 février de la Commission Éxécutive du S.N.F.O.L.C. qui « considère que le gouvernement, en refusant de retirer sa réforme des retraites, en restant sourd aux revendications, en jouant la montre, ne laisse d'autre choix aux confédérations que de préparer la grève pour bloquer le pays pour imposer le retrait ».

Oui, appeler et organiser le blocage économique du pays par la grève générale interprofessionnelle pour obliger le gouvernement au retrait de sa réforme, ce serait ouvrir une voie dont sauront se saisir les salariés!

C'est pourquoi nous décidons de nous engager, dans nos établissements, dans la préparation de la grève jusqu'au retrait de la réformes des retraites.

Votée à l'unanimité.

Mickaël FERDINANDE Secrétaire départemental du syndicat S.N.F.O.L.C. 22



# Groupe VYV, entrepreneur du mieux-vivre

Le Groupe VYV est le 1er acteur mutualiste de santé et de protection sociale en France.

Notre mission est d'accompagner nos adhérents, clients, patients et habitants tout au long de la vie:

- en agissant sur l'ensemble des déterminants de santé: soins, logement, prévention...;
- en développant des solutions au service du mieux-vivre, en lien avec nos métiers (assurance, soins et accompagnement, logement).

### En chiffres:

















en santé





















Flyer institutionnel\_A5\_Groupe VYV.indd 1

# Consommateurs

Radars mobiles : L'AFOC vous incite à la prudence !



Ça se passe sur une route secondaire mais bien entretenue, dans l'arrière-pays. La circulation est quasi-inexistante, deux-trois voitures croisées en une vingtaine de kilomètres, des travaux liés à « la fibre » comme un peu partout dans le pays, tu attends pour pas grand-chose, vu l'absence de véhicules, puis tu passes un village, tu accélères sans danger jusqu'au moment où tu te retrouves derrière une bagnole sortie de nulle part et roulant à – tu regardes ton compteur – un « petit 80 à l'heure », mais vraiment petit, le 80 à l'heure! Bref le papy du coin qui a sorti sa voiture du garage pour faire un tour, ou aller acheter du pain, le journal, ou promener le chien ou mémère...

Bref, tu roules quelques instants derrière lui mais comme il n'a pas l'air de vouloir accélérer et qu'il commence plus ou moins

Logement Social : serait-ce le retour des scandales immobiliers ou bien les aurait-on cachés jusqu'à là?

Si l'AFOC 22 pose la question, c'est que les H.L.M. ont fait récemment les gros titres des journaux régionaux. Il aura fallu que des locataires de Plérin, le plus souvent seules et âgées s'en ouvrent à qui, pour une fois, voulait bien les entendre. Constat: en pleine période de froid, quinze jours, trois semaines sans chauffage ni eau chaude.

Une première raison : des chaudières-gaz vétustes, des pièces ne se fabriquant plus...

Deux autres raisons passées sous silence par le prestataire chargé du suivi de ces chaudières : un entretien annuel « expédié » en même pas cinq minutes là où vingt à vingt-cinq minutes sont nécessaires, sans purge des radiateurs! À ce bâclage, ajoutez des thermostats dont le réglage n'a jamais été expliqué aux locataires!

Pour les locataires comme pour leurs associations dont l'AFOC 22, ce n'est hélas pas faute d'avoir alerté et remonté problèmes et dysfonctionnements, ce depuis des années.

à t'enquiquiner, que la route est bien droite, bien asphaltée, avec personne en face jusqu'à l'horizon, tu mets ton clignotant et tu le double en accélérant. Tu regardes même pas le bonhomme puisque tu « piques une petite pointe ». Bon!

Et non, pas bon! Pas bon du tout. L'État a besoin d'argent, sa police ne lui en rapportant pas assez, il a recruté une police qui n'en n'est pas une, à savoir des privés! Tu apprendras dix jours plus tard que tu as été « flashé » par un radar mobile, donc embarqué à bord d'une auto ... celle que tu pensais appartenir à un papy (tu n'en as pas doublé d'autre!) L'accélération qui t'a permis de la dépasser rapidement t'a amené aussi rapidement à 101 km/h, heureusement pas plus! Une fois défalqués les 5 ou 10 km/h de tolérance, tu n'écopes que de 45€ d'amende (en payant rapidement) et du retrait d'un seul point de permis...

Et là, tu te dis, en traitant le mec de tous les noms, qu'il t'a quand même bien poussé à la faute avec son petit 80 à l'heure. Ce type-là est bien placé pour savoir qu'en roulant entre 80 et 90 au compteur, tu ne commets aucune infraction. C'est donc bien qu'il t'a poussé à le dépasser, histoire de remplir son objectif du jour en faisant ce qu'il faut pour, à savoir appliquer ce que te dirait le président du tribunal si tu contestais ton infraction, à savoir qu'en France ce sont des limites maximales qui sont en vigueur et que rien ne t'empêche de rouler en dessous de 80 ou 50 ou 30...

Depuis je comprends mieux les conducteurs qui se méfient et hésitent à te doubler quand tu es pile-poil à la vitesse maxi autorisée! Alors, si vous pratiquez les routes de campagne secondaires, faites comme moi désormais, méfiez-vous de la petite bagnole à pépère qui vient vous gâcher votre moyenne, ce n'est peut-être pas si pépère que ça!

Yvon BOURHIS
Président de l'AFOC 22

Hélas, si les représentants des locataires et leurs associations sont entendues, voire écoutées pour des situations individuelles confinant à l'urgence, par contre dès lors qu'il s'agit de problème(s) collectif(s) à régler avant qu'il ne soit trop tard, c'est tout juste si nous ne sommes pas des colporteurs de « fake-news\* » et nos remontées de terrain confinent à « l'urètro-stradivario thérapie » ou, si vous préférez, à « l'art de pisser dans un violon » que « lalanguefrancaise.com » traduit par « acte inutile n'entraînant guère de résultat » ! ... ce qui, puisque nous serions coutumiers des exagérations, nous ramène à la sagesse de subir sans rien dire !

Quand on reparle de « majorité silencieuse » : C'est un fait qu'à force d'appeler le service « réclamations » d'un bailleur social pour attendre de longues minutes parce que vous êtes en x-ième position et que vous n'avez peut-être pas le temps d'attendre ... ou de vous déplacer pour signaler votre problème à l'accueil qui prendra peut-être votre réclamation qui sera passée au service que vous n'arriviez pas à avoir, les victimes de dysfonctionnements finissent par « laisser tomber », la résignation étant une vertu enseignée depuis plus de deux mille ans ... Amen !

Alors, si vous pratiquez les routes de campagne secondaires, faites comme moi désormais, méfiez-vous de la petite bagnole à pépère qui vient vous gâcher votre moyenne, ce n'est peutêtre pas si pépère que ça!

**Yvon BOURHIS**Président de l'AFOC 22

# Juridique

L'action juridique se renforce : 9 nouveaux conseillers prud'homaux FO ! Tous les salariés des Côtes d'Armor vont en bénéficier notamment ceux des T.P.E. (\*)

Depuis début 2023, neuf nouveaux camarades siègent dans les différents conseils de prud'hommes du département des Côtes d'Armor. Trois poursuivent leur action. Il s'agit de Jean Louis CHEVÉ, de Delphine GUÉGAN et de Laurent CASSAT. Un camarade revient dans cette juridiction, il s'agit de Kristen VIDELO et cinq font leur entrée pour la première fois : Didier REBOURS, Michel MÉHEUST, Patrick RENWEZ, Mireille LE BRIGANT et Nadine GAUBERT.

Toutes et tous sont des militants aguerris de notre organisation syndicale.



Laurent CASSAT
(Section Commerce - Guingamp)



Jean-Louis CHEVÉ
Section Commerce - Saint-Brieuc



Nadine GAUBERT (Section Agriculture - Saint-Brieuc)



Delphine GUÉGAN



Mireille LE BRIGANT (Section Agriculture - Guingamp)



Michel MÉHEUST (Section Agriculture - Dinan)



Didier REBOURS



Patrick RENWEZ



Kristen VIDÉLO Section Industrie - Guingamp

Si notre Union départementale dispose aujourd'hui de 9 postes de conseillers prud'homaux, c'est avant tout le résultat direct du bon résultat des listes FO aux élections professionnelles dans un certain nombre d'entreprises privées, notamment lors élections dans les T.P.E. . C'est sur cette base que se calcule le nombre de postes de conseillers attribués à chaque organisation syndicale puisque qu'il n'y a plus depuis plusieurs années d'élections directes pour élire les conseillers, ce que nous regrettons!

Mais il ne faut pas bouder notre plaisir car avec une telle équipe, les droits et les intérêts des travailleurs sont sûrs d'être bien défendus. Ce sera un point d'appui non négligeable pour tous les salariés qui feront valoir leurs droits bafoués devant les tribunaux des Prud'hommes.

Bien sûr, le rôle de conseiller n'est pas le même que celui de défenseur syndical. Les uns plaident, les autres jugent. Chacun est dans son rôle. Mais portant les couleurs de notre organisation syndicale, chacun aura à cœur de faire triompher les droits des salariés.

L'action des conseillers Prud'homaux est très prenante. Elle demande du professionnalisme, de la détermination, de la compétence en matière de droit du travail et beaucoup d'engagement. Les neuf conseillers prud'homaux FORCE OUVRIERE n'en manquent pas car ce sont des militants de la cause ouvrière, de la classe ouvrière. Notre organisation syndicale permettra aux nouveaux de suivre les formations adéquates pour être ou rester à niveau.

Encore une fois, félicitations et bon vent à ces nouveaux conseillers.

Martial COLLET Secrétaire adjoint de l'U.D. FO 22

(\*) Très Petites Entreprises : entreprises qui ont moins de 10 salariés et ont un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan n'excédant pas 2 millions d'euros.

Dernière minute: Les différents conseils de Prud'hommes du département ont procédé début janvier à leur installation. Tous les conseillers ont prêté serment et sont donc près à siéger. Nos camarades ont postulé aux postes de présidence et vice présidence là où ils siègent. Pour la première, la camarade Nadine GAUBERT a été élue au poste de présidence de la section agriculture du Tribunal des Prud'hommes de Saint Brieuc. Bien que son élection ait été contestée un moment, notre camarade est bel et bien élue à la présidence.



# La vie de l'U.D.

# Commission Égalité professionnelle femmes/hommes à l'Union Départementale CGTFO22



Le 9 février 2023 (\*) s'est tenue la Commission Égalité Professionnelle Femmes/Hommes à l'Union Départementale des Côtes d'Armor. L'ordre du jour était chargé vu le vaste sujet. Des avancées ont eu lieu mais elles sont très insuffisantes en ce qui concerne les droits des femmes.

Après un compte rendu fourni de Sophie FOUQUETEAU, qui nous revient d'une formation à l'Institut Supérieur du Travail de Strasbourg en ce début d'année, les grandes questions sur l'égalité salariale, éducative, les droits, les libertés de disposer d'elles-mêmes, et la lutte contre les discriminations faites aux femmes ici et partout dans le monde ont été abordés.

Actuellement, le groupe est composé d'une douzaine de militants. Nous espérons développer ce groupe afin d'étoffer nos travaux et discussions pour permettre d'organiser nos actions en faveur des droits des femmes, cette question fondamentale concernant tous les syndicats. Nous sommes un groupe mixte et les personnes intéressées par nos travaux peuvent nous rejoindre, les tâches à accomplir étant énorme.

En effet, l'histoire nous montre la lente évolution dans la prise en compte des femmes longtemps considérées "comme des enfants". Aujourd'hui, la précarité est organisée dans le travail pour elles et l'éducation ne leur permet pas de s'épanouir dans tous les domaines professionnels en particulier scientifiques.

Les sujets abordés ont concerné:

 La place de la religion dans la société et son impact sur les femmes;

- Les droits des femmes à l'international;
- Le temps partiel, le télétravail qui replace la femme dans son contexte domestique : travail et garde des enfants conjointement au domicile;
- La loi EL KHOMRI et les ordonnances MACRON qui ont dézingué les conditions de travail, par exemple en réduisant les majorations des horaires de nuit, appauvrissant ainsi de nombreuses salariées;
  - Les femmes osent-elles négocier?
- Confusion entre égalité, parité et mixité : nous devons nous pencher sur ces mots qui ne contiennent pas le sens que nous pourrions leur prêter ;
- Le travail féminin est-il considéré comme un salaire d'appoint ?

Il est à noter que nous devons continuer à lutter dans chaque convention collective, chaque accord d'entreprise, pour la juste rémunération des femmes. La contre-réforme des retraites totalement injuste et scélérate qui est discutée actuellement, est inutile, d'autant plus que les femmes étaient aujourd'hui payées au même niveau que les hommes, la caisse de retraite en serait largement excédentaire.

Une exposition sur les biographies et le parcours de femmes scientifiques a été organisée et sera reconduite prochainement à l'Union Départementale et lors du Congrès Départemental le 7 avril, à Lannion.

Nous sommes déterminés à porter la voix des femmes et surtout à poser nos idées et valeurs afin de poursuivre notre besogne syndicale pour l'émancipation par la connaissance et la lutte de classe.

Suite à l'avis éclairé et engagé des membres de la commission professionnelle femmes/hommes, la commission exécutive de l'Union Départementale décide d'adhérer à la Maisons des Femmes 22 pour qu'une déléguée de notre organisation puisse participer au collège syndical de cette association.

Danielle FAIRANT

Membre du Bureau de l'Union Départementale CGTFO 22

(\*) Les participants ont décidé de se réunir à nouveau le mercredi 29 mars de 17h à 18h30. À tous les syndicats et syndiqués, si vous êtes intéressés par les travaux de la commission égalité Femmes/Hommes, prenez contact avec Danièle FAIRANT, membre du bureau de l Union Départementale CGTFO 22 mandatée pour piloter la commission.



"Vous êtes au cœur du dialogue social, engagés dans des négociations, nous sommes votre soutien et votre appui technique."

Audrey MUNCH-RISSON Directrice de Mission

Les négociations deviennent de plus en plus complexes et techniques. Elles sont porteuses d'enjeux importants pour les salariés que vous représentez et nécessitent à ce titre que vous puissiez, vous aussi, être accompagnés.



# Formation syndicale

### Stage « Découverte FO »: l'action syndicale en action!!



Gwenola GAYET et Laurent FÉCAMP

Sous la conduite de Laurent FÉCAMP, animateur au C.FMS (Centre de Formation des Militants Syndicalistes), et durant 5 jours, du 30 janvier au 3 février, était organisée une session de formation syndicale « Découverte FO », véritable porte d'entrée dans le syndicalisme de la CGTFO.

Au programme : découverte de l'histoire du mouvement ouvrier, de l'organisation, mais aussi des principes qui guident l'action des militants Force Ouvrière. Ce stage permet, en outre, de comprendre le rôle et la place du syndicat sur le lieu de travail et dans la société.

En pleine actualité sociale contre la contre-réforme de la retraite des morts, promesse du président Macron, les stagiaires se sont joints au cortège des manifestants, le 31 janvier, et ainsi faire entendre leurs revendications : « 37,5, c'es la bonne température. Retraite à 60 ans, à taux plein!»

### Gwenola GAYET

Responsable formation à l'U.D. CGTFO 22



INTITULÉ DU STAGE	DATES	CONDITIONS A REMPLIR	OBJECTIFS	
CONNAÎTRE SES DROITS - NIVEAU 1 (Dates limite d'inscrip- tion les 03/04/23 et 07/10/23)	Du 03/05 au 05/05 et du 07/11 au 09/11	Avoir effectué le stage Découverte FO ou s'engager à le faire;     Réservé en priorité aux I.R.P. du privé ainsi qu'aux membres de la Fonction Publique confrontés à des contrats de droit privé dans leur établissement.	Faire appliquer la Convention collective et le Code du Travail dans l'activité quotidienne du syndicat;     Connaître les règles essentielles de la nouvelle représentativité et la méthode de calcul aux élections professionnelles.	
JE NÉGOCIE (Date limite d'inscrip- tion le 13/05/23)	Du 13/06 au 15/06	<ul> <li>Avoir effectué le stage Découverte FO ou s'engager à le faire;</li> <li>Avoir effectué le stage Fonctionnement et Outils du Syndicat;</li> <li>S'adresse principalement aux délégués syndicaux, secrétaires de syndicat ainsi qu'aux camarades siégeant en C.T./C.T.E.</li> </ul>	Acquérir une méthodolo- gie simple pour préparer une négociation collective, la conduire, la suivre et en exploiter le résultat.	

# Les Unions Locales

### Union Locale de Saint-Brieuc

5, rue de Brest - 22000 St-Brieuc Secrétaire : Patrick GAUTHIER Secr. adjoint : Denis WINCKEL Secr. adjointe : Carine LE TERTRE Secr. adjoint : Lionel MASSA

Tel: 02.96.33.62.63

Du lundi au vendredi, 9h-12h/14h-17h

### Union Locale de Dinan

5, rue Gambetta - 22100 Dinan Secrétaire : Valérie LESAUVAGE Secr. adjoint : Jacques CHEVÉ Tel: 02.96.39.65.07 Uniquement sur rendez-vous.

### Union Locale de Guingamp

4, place du Murio - 22200 Guingamp Secrétaire : Céline KOVACS Secr. adjoint : Jérémy CABOURG Secr. adjoint : Yann LE JEANNIC Tel: 02.96.33.62.63 Uniquement sur rendez-vous.

### Union Locale de Lamballe

48. rue du Dr Lavergne - 22600 Lamballe Secrétaire : Laurent CASSAT Secr. adjointe : Jocelyne MARTIN Secr. adjoint: Vincent LEBEAU Tel: 02.96.33.62.63

Uniquement sur rendez-vous.

# Union Locale de Lannion

15, place des Patriotes - 22300 Lannion Secrétaire : Patrice LOISON Secr. adjointe : Gwenola GAYET Secr. adjointe : Carine WEBER Tel: 02.96.46.52.40

Du lundi au vendredi, 9h-12h/14h-17h

# Union Locale de Loudéac

36, rue de Moncontour - 22600 Loudéac Contact: Patrick ROBERT Tel: 02.96.33.62.63 Uniquement sur rendez-vous.

# Union Locale de Paimpol

Secrétaire : Christine AUBÉRY Secr. adjointe : Céline JASTRZEBSKI Secr. adjointe : Murielle VENIN

Tel: 02.96.33.62.63

Uniquement sur rendez-vous.

### **Union Locale de Quintin**

Secrétaire : Jean-Claude CALVEZ Secr. adjoint: Yvon BOURHIS Tel: 02.96.33.62.63 Uniquement sur rendez-vous.

### Union Locale de Rostrenen

Secrétaire : Frédérick LAIGNEAU Secr. adjoint : Alain LE FLOHIC

Tel: 02.96.33.62.63

Uniquement sur rendez-vous.

# A noter ...

# Agenda

Jeudi 13 avril à St-Brieuc Commission Juridique à 14h00 à l'Union Départementale.

Du 3 au 5 mai à St-Brieuc Stage «Connaître ses Droits 1» à l'U.D. (inscriptions sur accueil@fo22.fr)

### Jeudi 11 mai à St-Brieuc

Commission Juridique à 14h00 à l'Union Départementale.

Du 13 au 15 juin à St-Brieuc Stage «Je Négocie» à l'U.D. (inscriptions sur accueil@fo22.fr).

Jeudi 15 juin à St-Brieuc Commission Juridique à 14h00 à l'Union Départementale.



DE L'UNION DÉPARTEMENTALE FO DES CÔTES D'ARMOR 7 AVRIL 2023 - LANNION



Bulletin d'information de l'Union Départementale CGTFO des Côtes d'Armor.

Adresse: 5, rue de Brest - 22000 Saint-Brieuc Téléphone: 02.96.33.62.63 - Fax. 02.96.33.22.63 Mail: contact@fo22.fr

Site internet: www.fo22.fr

Directeur de la publication : Eric LE COURTOIS Rédacteur en chef : Gwenola GAYET

Prix au numéro : 0,50€ - Abonnement: 1,50€ Abonnements: 02.96.33.62.63

Création et réalisation : Stéphane CARMENT

Illustrations : © U.D. FO 22

Impression : GUIVARCH Imprimerie (Plérin - 22) Commission paritaire : 1227 \$ 05317

Dépôt légal : Mars 2023

Ont participé à ce numéro : Eric LE COURTOIS, Martial COLLET, Antoine GOUGEON, Lionel MASSA, Céline JASTRZEBSKI, Yvon BOURHIS, Nicole BURLOT, Stéphane MOTTIER, Mickaël FERDINANDE, Danielle FAIRANT, Gwenola GAYET et Dominique KERN (crédit photos).

### Permanences AFOC

A Saint-Brieuc, tous les jours de 9h30 à 12h30 / 14h00 à 18h00. Avec ou sans rendez-vous. Contact : Yvon BOURHIS Tél : 02.96.33.62.63 Mail : afoc.22@orange.fr

A Lannion, tous les jours de 9h30 à 11h30 / 14h30 à 17h00. Contact : Patrice LOISON Tél : 02.96.46.52.40 Mail : ulfo.22lannion@orange.fr

A Dinan, sur rendez-vous Contact: Christian BOIXIERE Tél: 02.96.39.65.07 Mail: fo22-ul-dinan@orange.fr

A Guingamp, Lamballe, Loudéac, Paimpol, Quintin et Rostrenen, uniquement sur rendez-vous.

### Permanences juridiques

A Saint-Brieuc, le mardi, mercredi et jeudi, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00. Contact : Paul VALADAS Tél : 02.96.33.62.63 Mail : juridique@fo22.fr

A Dinan, le lundi de 9h00 à 12h00. Et sur rendez-vous. Contact : Paul VALADAS Tél : 02.96.39.65.07 Mail : ulfo-22-dinan@orange.fr

A Lannion, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 / 14h30 à 17h30. Contact : Patrice LOISON

Tél: 02.96.46.52.40 Mail: ulfo.22lannion@orange.fr

# L'AFOC, la défense du consommateur



Cher camarade, tu es adhérent à un syndicat Force Ouvrière et à ce titre, adhérent à l'AFOC. L'AFOC intervient dans deux domaines privilégiés: le droit des

consommateurs d'une part et le droit des locataires d'autre part.

Comme le droit au travail et le droit aux soins, le droit au logement est pour l'*AFOC*, l'un des droits fondamentaux. Pour cela, L'*AFOC* revendique :

- La limitation des loyers et des charges et l'encadrement des surloyers ;
- L'amélioration générale du cadre de vie des locataires : entretien systématique et amélioration des équipements collectifs, maintien de la présence des gardiens, aménagement des logements et des infrastructures pour les personnes âgées et les handicapés, accès facilité aux réseaux de transports collectifs ;
- L'agrandissement et la réhabilitation du parc locatif ;
- La redéfinition de la place du logement social dans les plans d'urbanisme (...)

# Action Juridique et défense du salarié

Pour résumer : défendre et construire les droits pour la dignité et les intérêts des travailleurs et de leur famille, sont les points essentiels qui nous rassemblent et cela pour notre organisation syndicale, contre toute emprise politique ou religieuse qui non pas à régir ou à intervenir dans notre action, ces objectifs permanents et constamment partagés fondent la solidarité des salariés syndiqués à la CGTFO.

Les camarades syndiqués les plus avertis en matière de droit sont réunis au sein de la commission juridique de l'union des syndicats pour assister, représenter et organiser la défense des adhérents avec les délégués syndicaux à l'occasion des conflits individuels et où collectifs du travail.

La Commission d'Action Juridique de l'Union Départementale (conseillers prud'homaux, conseillers de salariés, défenseurs militants, délégués syndicaux, représentants des Unions Locales ...) se réunit une fois par mois - le 3ème jeudi du mois - à l'Union Départementale. Contacts: Paul VALADAS, Patrice LOISON et Martial COLLET.

Wall . diro.zziarii ilorie ore	Contacts . Fadi VALADA	o, rathee Eoloon et Martial Goller.			
Bulletin d'adhésion					
Confédération Générale du Travail	Nom :	Prénom :			
	Code postal :				
Côtes d'Armor	Téléphone : Profession / Entreprise :				

# Éditorial: La suite...

Pour sa classe et ses engagements européens, le Président de la République, s'habille en vas t'en guerre et en profite pour nous voler nos années de vies!

(Suite de la page 2) La suite de l'édito avait pris une échappée belle, elle vient d'être rattrapée par son rédacteur la voici ajoutée en annexe, hors pagination du fil de notre journal, mais bien présente pour son contenu, à toute fin d'alimenter la nécessaire critique de l'histoire sociale, et comme le dise ceux qui nourrissent leur pensée de leurs doutes ; « errare est humanum es ». Bonne lecture.

Le corporatisme est en marche, critiquons-le sévèrement car celui-ci n'est qu'une pensée invasive et nuisible. Nous avons constaté les OPA de la présidence et gouvernements sur : la formation professionnelle et l'assurance chômage. Faisant au passage, non seulement fi du paritarisme mais décidant nettement de le mettre à bas.

Chômage, insécurité des allocations, insécurité sociale et appauvrissement généralisé des travailleurs et travailleuses privés d'emploi, par la Macronneuse ne cesse de se voir réduire leurs droits.

En établissant le rapport d'activité pour notre Congrès d'Union Départementale du 7 avril prochain, j'ai relu une note d'avril 2021, transmise à tous nos délégués syndicaux.

[...De gré et surtout de force, l'État a pris la gestion de l'assurance chômage en retirant nos cotisations de la feuille de salaire et en portant ainsi atteinte au paritarisme de gestion de l'Unedic et de Pôle Emploi. Réduire les droits, et soumettre les salariés au patronat, c'est le crédo de la Macronneuse.

La phrase devenue désormais célèbre lorsqu'il évoque le monde des travailleurs prend ici tout son sens « le travail il y en a, il n'y a qu'à traverser la rue! ».

... Nous sommes tous des privés d'emplois potentiels, tous nous sommes concernés et solidaires des saisonniers, des intérimaires, des chômeurs et de tous les privés d'emplois. Si nous n'arrêtons pas le projet de la Macronneuse, ils détruiront l'Unedic et Pôle Emploi pour faire une O.P.A. supplémentaire à la sauce France (Compétence), bref à la mode corporatiste (travail, famille, patrie) où ils opposeront l'emploi et les revenus aux valeurs du travail contre le salaire. Camarades, arrêtons-les; car nul doute, à ce rythme-là, nous allons nous retrouver prochainement avec un « France Emploi », si ce président-là ressort une nouvelle fois des urnes. ...].

Nous n'avions rien de visionnaire, nous étions simplement lucides face au rouleau compresseur libéral qui écrase une à une les conquêtes de la république sociale. Tout en respectant le fédéralisme, nous nous étions inquiétés et avions transmis confédéralement nos critiques concernant une négociation de branche qui conduisait à une convention collective unique et nous considérons toujours que toute négociation en ce sens

ne peut qu'accompagner la réduction des droits et quelques soient les métiers. Nous connaissons le langage des R.H. de toutes sortes et lorsqu'ils opposent : compétences à certification et diplômes, emploi et revenu à salaire, ... nous savons que c'est pour détruire la feuille de paye et pour réduire l'individu à être de fait intégré dans une machine à broyer qui relève de cette sacro-sainte pensée Corporatiste, directement inspiré de la doctrine sociale de l'église dans l'encyclique « Rerum Novarum » et lorsque nous venons de lire, le récent « Accord relatif au partage de la valeur au sein de l'entreprise », dont Elisabeth BORNE se félicite, nous avons de bien vives inquiétudes ,car la réminiscence avec l'histoire sous la direction de Macron se répète que trop.

Camarades et amis armons nous de la culture historique de la CGTFO, de la Charte d'Amiens et comme l'écrit et le reprend si bien un ami : conscient de la lutte syndicale à mener en dehors de toutes écoles politiques, opposons la lutte sociale pour la disparition du salariat et du Patronat. Soyons en révolte contre toutes formes d'injustice sociale, d'exploitation et d'oppression, mise en œuvre par la classe capitaliste contre la classe ouvrière.

Paix, Pains et libertés, vive la sociale,

Eric LE COURTOIS

Secrétaire général de l'Union Départementale CGTFO 22

